

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 34 délégués (32 titulaires - 2 suppléants)	Voix pour : 33
Dont membres votants à voix délibérative : 34 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 03 décembre 2021	Abstention : 1

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Dazard Hugues, Mr Durthaler Jacques, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Chapuis pour Mr Pittana Stéphane, Mr Jourdain Gilles pour Mr Magnier Jean-Luc

Membres absents excusés : Mr Carion Denis, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mr Hourdry Mathieu, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mme Devron Francine, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mme Malet Madeleine, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Leveque Yves, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Cantot Dominique.

Objet : Tarification eau potable - Part syndicale 2022

N°20211202

Vu les dispositions générales applicables au budget d'un service public à caractère industriel ou commercial,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, définies par l'article L 2224-12 et suivants, relatives à la facturation d'eau potable,

Considérant les éléments du prix de l'eau revenant à l'USESA composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m3 consommé), dont les valeurs de base sont indexées annuellement sur le coefficient de révision défini aux contrats de délégation de service public datés du 1^{er} Mars 2013 et du 21 décembre 2016 avec la Société Véolia Eau

Vu les délibérations du 01 octobre 2020 et du 27 octobre 2020 sur la tarification par lissage linéaire sur une durée de 6 ans (2021-2026) appliquée aux abonnés des communes de Villers Cotterêts, Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel et Sergy,

.../...

Attendu que la hausse du coefficient de révision (+3,55%) entraîne, pour la définition des tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2022, une augmentation du prix de l'eau,

Entendu le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022,

Entendu les résultats de la prospective financière 2022-2025 sur les prévisions de financement des opérations du schéma directeur d'eau potable,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 23 novembre 2021

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des finances du 07 décembre 2021

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- DE NE PAS APPLIQUER sur la part syndicale 2022 l'augmentation liée à l'indexation des prix,
- DE FIXER les tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2022, aux montants suivants hors taxes :

Part syndicale Tarifs € hors taxes		USESA	Lissage tarifaire 2021-2026					
			VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY
Prime fixe annuelle	Valeur actualisée 2022	17,2400	14,9200	17,2400	17,2400	7,8200	15,4200	7,8200
	Valeur de base 2013	15,3517	13,5467	15,3517	15,3517	6,9635	13,7311	6,9635
Part variable m3	valeur actualisée 2022	0,7825	0,4253	0,7383	0,7453	0,2467	0,4092	0,2467
	Valeur de base 2013	0,6968	0,3862	0,6574	0,6637	0,2197	0,3644	0,2197

- D'APPLIQUER la présente décision à compter des facturations émises à compter du 1^{er} semestre 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20211214-20211202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/12/2021

